AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1296
FR0000079600-FS0551

14 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2015, la société FMR LLC[1] (245 Summer Street, Boston, Massachusetts 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 septembre 2015, le seuil de 10% du capital de la société GAMELOFT SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 502 987 actions GAMELOFT SE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 8,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GAMELOFT SE hors et sur le marché.

[1] FMR LLC est une société holding d'une groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommé Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 85 030 122 actions représentant 95 706 541 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.